

2000uuuu - 0008 - 52

Monsieur Miguel de la Lama  
Groupe de travail sur les disparitions  
forcées ou involontaires  
Haut Commissariat des Nations Unies  
aux Droits de l'Homme

Genève

Beyrouth, le 2000

Monsieur ,

Suite à notre réunion du 10 février à Genève dans le cadre de la Première Rencontre Euroméditerranéenne des Familles de Disparus, je viens par la présente vous exposer les derniers développements qu'a connu la question des personnes enlevées ou disparues au Liban .

La Commission d'enquête créée le 21 janvier devait remettre son rapport dans un délai expirant le 21 avril 2000 ; ce délai a été prorogé au 21 juillet prochain .

Suite aux contacts menés auprès de la Commission d'enquête, nous avons pu obtenir de son président qu'il s'engage à:

- 1- Communiquer au représentant du Comité international de la Croix-Rouge une liste des noms des personnes enlevées qui pourraient être détenues en Israël et dont la détention n'a pas été officiellement reconnue par les autorités israéliennes.
- 2- Communiquer aux autorités syriennes une liste des personnes enlevées ou disparues qui pourraient être détenues en Syrie et dont la détention n'a pas été officiellement reconnue.
- 3- Enquêter auprès de toutes les factions qui ont pris part à la guerre et les interroger sur chaque cas d'enlèvement ou de disparition.

Il serait utile que vous insistiez auprès du Gouvernement libanais afin de l'amener à participer aux soixante-et-unième et soixante-deuxième sessions du Groupe de travail qui se tiendront prochainement. De même, il me semble souhaitable que Comité des Familles des Personnes Enlevées ou Disparues au Liban puisse y participer .

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Veuillez agréer , Monsieur, l'assurance de ma très haute estime.

Wadad Halawani  
Présidente du Comité des Familles  
des Personnes Enlevées ou Disparues au Liban.